

Assurance Pertes Financières

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD SA RCS Le Mans 440 048 882

Conditions générales n°7 610 101

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un contrat de location longue durée souscrit auprès de ALPHABET FRANCE FLEET MANAGEMENT de certains risques financiers en cas de fin anticipée du contrat de location longue durée lié à la perte totale du bien loué.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ **En cas de fin anticipée du contrat de location longue durée causée par une perte totale du bien loué :**

- **Perte financière :** Versement d'une indemnité hors taxes égale à la différence entre l'encours financier résiduel augmenté de l'éventuelle indemnité de résiliation et la valeur économique à dire d'expert au jour du sinistre du bien loué ou l'indemnité de l'assureur dommages du bien (valeur de sauvetage non déduite) si elle est supérieure.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les biens en location de courte durée et en sous location
- ✗ La résiliation anticipée du contrat de location longue durée non lié à une perte totale.
- ✗ Les biens d'une valeur supérieure à 200 000 euros.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Les sinistres causés intentionnellement
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais
- ! Les sinistres dus à un défaut d'entretien du bien loué conformément aux préconisations du loueur et/ou du fabricant d'origine
- ! Les sinistres résultant de l'usage du bien sous l'empire d'un état alcoolique et/ou de stupéfiant

Principales restrictions

- ! La garantie perte financière n'intervient qu'en cas de perte totale du bien loué



Où suis-je couvert(e)?

Pour tous les sinistres survenus en France Métropolitaine et ainsi que pour les séjours d'une durée maximum de trente jours consécutifs (sauf dérogation du gestionnaire) dans les autres Etats membres de l'Union Européenne, Andorre, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Vatican, Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Israël, Macédoine, Monténégro, Monaco, Royaume-Uni, Serbie, Turquie, Ukraine.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité de l'adhésion au contrat d'assurance ou de non-garantie, l'assuré doit :

- **A l'adhésion au contrat :** Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés notamment les attestations d'assurance obligatoires.
- **En cours d'adhésion :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de l'adhésion. Prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour protéger, entretenir, maintenir et utiliser le bien loué conformément aux préconisations et instructions du loueur et du fabricant d'origine. Payer les primes aux dates convenues.

En cas de sinistre : Déclarer le sinistre sous 5 jours ouvrés et en cas de vol dès sa connaissance et au plus tard sous 48h. ne pas prendre d'initiative sans consultation préalable du gestionnaire. Relater les faits avec sincérité et envoyer au gestionnaire les justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis et déposer plainte en cas de vol.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Prime fixe payable mensuellement par prélèvement avec les loyers



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à la date de mise à disposition du bien loué entre les mains du locataire. Sa durée suit celle de la location avec une durée maximale de soixante (60) mois.



Comment puis-je résilier l'adhésion au contrat ?

Vous pouvez résilier votre adhésion au contrat dans les cas et délais prévus dans les conditions générales.